DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP VALEURS MIXTES

Fonds Commun de Placement régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF N°29-2010 du 22 Septembre 2010

TUNISIE VALEURS porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP VALEURS MIXTES a eu lieu le lundi **09 mai 2011**.

FCP VALEURS MIXTES présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

Dénomination: FCP VALEURS MIXTES

Siège social : Immeuble Integra. Centre Urbain Nord Tunis Mahrajène -

1082 -

Forme juridique : Fonds Commun de Placement

Type : FCP mixte

Durée de vie : 99 ans

Objet Social : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen

de l'utilisation exclusive de ses fonds propres

Législation applicable : Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du

code des Organismes de Placement Collectif.

Montant des fonds : 100.000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars

chacune.

Date d'agrément : 22 Septembre 2010

Promoteur : TUNISIE VALEURS et AMEN BANK

Gestionnaire : TUNISIE VALEURS **Dépositaire** : AMEN BANK

Distributeur : TUNISIE VALEURS

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procèderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts à raison de 1% de la Valeur Liquidative si la durée de détention est inférieure à une année.

Pour plus d'informations sur FCP VALEURS MIXTES, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 14 mars 2011, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.